

DÉPARTEMENT  
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement  
de ROCHEFORT

Canton  
de ROYAN

Commune  
de ROYAN

Objet

AMENAGEMENT DE LA PLACE  
DU PORTIQUE

86.051

DATE DE CONVOCATION

24 MARS 1986

DATE D'AFFICHAGE

24 MARS 1986

Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	33
POUR :	27
CONTRE :	4
ABSTENTIONS :	2

# Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

14 AVR. 1986

APPLICATION LOI N°82210  
du 2-3-1982

L'An mil neuf cent quatre vingt six  
le Vingt Huit Mars

à 17 heures 30

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de M. Jean de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI - FABER - TAP - BOUTET - MOS -  
BUSSEREAU - DAUZIDOU - BENOIT - Mme BUCHET, Adjoints,  
MM. BARBAT - BIROLLEAU - CANDAU - COUNIL - Mmes DE GAYE - DEVIGNE-  
FONTAN - GAUDIN - JEAN - MM. LACOTTE - LAPERCHE - LE GUEUT -  
MARCONI - MONNARD - POTENNEC - REVOLAT - ROUDOT - THOMAS -

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM.e LAFAYE par M. FABER  
MM. BERNARD par M. MOST  
Mme CENAC par M. MONNARD  
M. GEOFFROY par M. BARBAT -  
M. PAPEAU par M. BIROLLEAU  
Mme BARRAUD-DUCHERON par M. ROUDOT

Mme DEVIGNE

a été élu Secrétaire.

M. le Rapporteur expose :

Lors de la réunion du 1er Mars 1986, le Conseil Municipal  
a examiné un plan d'aménagement de la Place du Portique, réalisé  
par M. CACOUB, Architecte.

Ce projet comprend essentiellement des aménagements paysagers  
et piétonniers. Il a été demandé aux Services Techniques de modifier  
ce projet de manière à créer une liaison automobile entre le Front  
de Mer et le Bd de la République, d'une part, et quelques places de  
stationnement, d'autre part.

Plusieurs solutions sont envisagées pour répondre à cet  
objectif, tout en préservant les espaces fleuris de la partie  
centrale prévus par M. CACOUB.

Compte-tenu des disponibilités financières du Budget Primitif  
1986 (400.000 Frs) la solution proposée dans l'immédiat est celle  
qui consiste à maintenir dans son état actuel la circulation  
automobile et les parkings latéraux, et à réaliser :

- un alignement de pins Parasol de chaque côté de la place,
- des espaces fleuris aux lieu et place du parking central  
(20places seront supprimées)
- des espaces fleuris dans les "bassins".

./.

Cette solution permettra de réaliser dans une tranche ultérieure le projet définitif dans lequel la circulation automobile est assurée derrière les alignements de pins et dix places de stationnement sont envisagées de chaque côté de la place.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Ouï l'exposé de M. le Rapporteur

VU les plans établis par M. CACOUB et les Services Techniques

CONSIDERANT qu'il est indispensable de réaliser un aménagement de la place du Portique

DECIDE :

- d'adopter le projet représenté sur le plan ci-joint qui comprend :
- le remplacement des places de stationnement de la partie centrale par des massifs fleuris
- la plantation d'alignements de pins Parasol de chaque côté de la place
- l'aménagement de massifs fleuris dans les bassins situés de part et d'autre de la place.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits  
Ont signé au registre MM. les Membres présents

POUR EXTRAIT CONFORME



Pour le Député-Maire  
L'Adjoint Délégué,

*Sauv*